



Prisonnière de mon ancienne mutuelle

Par **jess5577**, le **17/04/2012** à **11:16**

Bonjour,
Au début du mois de janvier 2012, j'ai consulté des médecins et devais prendre des médicaments à la pharmacie. Une fois les médicaments préparés le pharmacien m'indiqua que je n'avais plus de mutuelle et devais payer.
J'étais adhérente l'année dernière d'une mutuelle, mi-janvier 2012 je reçois un avenant au contrat que je devais retourner signer suite à des changements.
N'étant pas d'accord avec le nouveau montant je ne l'ai pas retourné signer et leur indiqué au téléphone que je ne continuerais pas.
Un ami ayant la même mutuelle a retourné l'avenant signé, sa mutuelle a donc été continuée.
Suite à cela, je n'étais plus engagé et je n'avais reçu aucun courrier ainsi qu'aucun mail de leur part.
Or début Mars, je m'aperçois que mon compte a été prélevé et que la mutuelle à renouveler mon adhésion sans m'en avertir mi-février 2012.
Je n'ai pas signé l'avenant, donc peuvent-ils renouveler sans ma signature ? Un avenant envoyé signé et un avenant non envoyé et donc pas signé, veut-il dire la même chose, ACCEPTE ?
J'ai payé les frais médicaux puisque la mutuelle avait arrêté toute remboursement, est-ce normal ?
Je leur ai fait parvenir un courrier en recommandée avec avis de réception pour réclamation, ils ont été avisés mais personne n'est venu le réclamer, 15 jours après je reçois ce courrier envoyé non ouvert.
Puis-je arrêter le prélèvement à ma banque sans que cette société se retourne contre moi ?
Je suis une mère seule avec deux enfants à charges. Je perçois uniquement le rsa. Cette situation me mets dans une situation financière très difficile. Je peux bénéficier de la cmu mais je suis bloqué avec cette histoire.
Merci de me proposer quelques solutions à mon problème.